

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2024  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2024 (accusé de réception du 12/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs 2025 des accueils périscolaires et extrascolaires**

**Il est proposé un point de validation relative aux modifications des tarifs périscolaires et extrascolaires.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs suivants à la rentrée scolaire 2025/26 pour les accueils périscolaires et extra scolaires :

- pas d'augmentation des tranches 1 à 3 ;
- augmentation de 2% pour les autres tranches.

Le coût réel d'un repas pour un enfant à la restauration scolaire est de près de 11 euros. Ainsi, les tarifs proposés aux familles bénéficient d'une participation de la commune allant de 44 à 95%.

**I - Tarifs des services périscolaires et extrascolaires** : applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

Les quotients familiaux restent inchangés à ceux des années précédentes et sont calculés sur les bases utilisées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

<b>Tranche</b>	<b>Quotients familiaux CAF QUIMPEROIS</b>
1	Quotient familial < ou = à 409
2	Quotient familial de 410 à 492
3	Quotient familial de 493 à 575
4	Quotient familial de 576 à 673
5	Quotient familial de 674 à 760
6	Quotient familial de 761 à 877
7	Quotient familial de 878 à 1061
8	Quotient familial de 1 062 à 1 411
9	Quotient familial de 1 412 à 1704
10	Quotient familial de 1705 à 2561
11	Quotient familial ≥ à 2562

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES													
Tarifs applicables à compter du 01/09/2025		Accueils périscolaires (garderies)						Restaurant scolaire					
Evolution tarifs en %	Tranche	Tarif journée (matin et soir ou soir uniquement)			Matin			Repas (élèves souscrivant un abonnement)			Encadrement (enfants devant suivre un régime alimentaire)		
		Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €
<b>+ 0%</b>	1	0,20 €	0,20 €	0,00 €	0,10 €	0,10 €	0,00 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2	0,43 €	0,43 €	0,00 €	0,20 €	0,20 €	0,00 €	0,83 €	0,83 €	0,00 €	0,11 €	0,11 €	0,00 €
	3	0,66 €	0,66 €	0,00 €	0,44 €	0,44 €	0,00 €	1,38 €	1,38 €	0,00 €	0,22 €	0,22 €	0,00 €
<b>+ 2%</b>	4	1,17 €	1,19 €	0,02 €	0,59 €	0,60 €	0,01 €	1,97 €	2,01 €	0,04 €	0,38 €	0,39 €	0,01 €
	5	1,84 €	1,88 €	0,04 €	0,70 €	0,71 €	0,01 €	2,53 €	2,58 €	0,05 €	0,48 €	0,49 €	0,01 €
	6	2,47 €	2,52 €	0,05 €	0,89 €	0,91 €	0,02 €	3,25 €	3,32 €	0,06 €	0,68 €	0,69 €	0,01 €
	7	2,58 €	2,63 €	0,05 €	1,06 €	1,08 €	0,02 €	3,79 €	3,87 €	0,08 €	0,78 €	0,80 €	0,02 €
	8	2,87 €	2,93 €	0,06 €	1,29 €	1,32 €	0,03 €	4,21 €	4,29 €	0,08 €	0,92 €	0,94 €	0,02 €
	9	3,04 €	3,10 €	0,06 €	1,55 €	1,58 €	0,03 €	4,53 €	4,62 €	0,09 €	1,03 €	1,05 €	0,02 €
	10	3,16 €	3,22 €	0,06 €	1,75 €	1,79 €	0,04 €	4,79 €	4,89 €	0,10 €	1,03 €	1,05 €	0,02 €
	11	3,57 €	3,64 €	0,07 €	2,08 €	2,12 €	0,04 €	5,06 €	5,16 €	0,10 €	1,03 €	1,05 €	0,02 €
<b>+0%</b>	Non Quimpérois Assistants familiaux	4,29 €	4,38 €	0,09 €	2,36 €	2,41 €	0,05 €	5,60 €	5,71 €	0,11 €	1,28 €	1,31 €	0,03 €
<b>+0%</b>	Assistants familiaux	0,43 €	0,43 €	0,00 €	0,20 €	0,20 €	0,00 €	0,83 €	0,83 €	0,00 €	0,11 €	0,11 €	0,00 €

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES													
Tarifs applicables du 01/09/2025		Accueils de loisirs											
Evolution tarifs en %	Tranche	Journée avec repas			Demi-journée sans repas			Journée avec panier repas (enfant devant suivre un régime alimentaire) ou sans repas			Camps		
		Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	Ecart en €
<b>+ 0%</b>	1	3,40 €	3,40 €	0,00 €	1,48 €	1,48 €	0,00 €	2,72 €	2,72 €	0,00 €	7,41 €	7,41 €	0,00 €
	2	7,31 €	7,31 €	0,00 €	3,36 €	3,36 €	0,00 €	5,85 €	5,85 €	0,00 €	15,30 €	15,30 €	0,00 €
	3	8,28 €	8,28 €	0,00 €	3,74 €	3,74 €	0,00 €	6,62 €	6,62 €	0,00 €	16,94 €	16,94 €	0,00 €
<b>+ 2%</b>	4	9,42 €	9,61 €	0,19 €	4,37 €	4,46 €	0,09 €	7,54 €	7,69 €	0,15 €	16,57 €	16,90 €	0,33 €
	5	11,04 €	11,26 €	0,22 €	5,10 €	5,20 €	0,10 €	8,83 €	9,01 €	0,18 €	17,97 €	18,33 €	0,36 €
	6	13,32 €	13,59 €	0,27 €	5,54 €	5,65 €	0,11 €	10,66 €	10,87 €	0,21 €	23,87 €	24,35 €	0,48 €
	7	16,21 €	16,53 €	0,32 €	5,90 €	6,02 €	0,12 €	12,96 €	13,22 €	0,26 €	27,78 €	28,34 €	0,56 €
	8	17,02 €	17,36 €	0,34 €	6,44 €	6,57 €	0,13 €	13,62 €	13,89 €	0,27 €	29,10 €	29,68 €	0,58 €
	9	18,94 €	19,32 €	0,38 €	7,16 €	7,30 €	0,14 €	15,15 €	15,45 €	0,30 €	32,40 €	33,05 €	0,65 €
	10	22,05 €	22,49 €	0,44 €	8,44 €	8,61 €	0,17 €	17,64 €	17,99 €	0,35 €	37,41 €	38,16 €	0,75 €
	11	28,95 €	29,53 €	0,58 €	11,32 €	11,55 €	0,23 €	23,16 €	23,62 €	0,46 €	49,56 €	50,55 €	0,99 €
<b>+0%</b>	Non Quimpérois Assistants familiaux	31,83 €	32,47 €	0,64 €	15,35 €	15,66 €	0,31 €	25,46 €	25,97 €	0,51 €	57,81 €	58,97 €	1,16 €
<b>+0%</b>	Assistants familiaux	7,31 €	7,31 €	0,00 €	3,46 €	3,46 €	0,00 €	5,85 €	5,85 €	0,00 €	15,30 €	15,30 €	0,00 €

	Tarifs 24/25	Tarifs 25/26	
		+ 2%	Ecart
Ticket repas enfant Quimpérois	5,12 €	5,22 €	<b>0,10 €</b>
Ticket repas enfant non Quimpérois	6,00 €	6,12 €	<b>0,12 €</b>
Ticket adultes Enseignants	7,53 €	7,68 €	<b>0,15 €</b>
Ticket adultes Repas occasionnels	7,53 €	7,68 €	<b>0,15 €</b>
Correspondants ou visites scolaires Enfants	5,12 €	5,22 €	<b>0,10 €</b>
Correspondants ou visites scolaires Adultes (avec ticket)	6,00 €	6,12 €	<b>0,12 €</b>

Inscription période de vacances et mercredis période scolaire : En cas d'absence, facturation des journées ou demi-journées sur la base des inscriptions (sauf pour des raisons médicales ou de changement d'emploi du temps professionnel, sur présentation de justificatif).

Prestation encadrement : enfants présents sur le temps de restauration et dont les familles fournissent elles-mêmes le repas sur demande de la collectivité (pique-nique, enfants devant suivre un régime alimentaire).

Les auxiliaires de vie scolaire suivant des enfants scolarisés dans les écoles quimpéroises et les stagiaires suivant des stages scolaires conventionnés avec la ville de Quimper, au sein des écoles maternelles et élémentaires bénéficient de la gratuité des repas.

## **II – Modalités spécifiques de calcul**

Les familles ne fournissant pas leur numéro allocataire CAF ou une attestation CAF se verront appliquer le tarif maximum. Pour tout changement de situation en cours d'année, les familles doivent mettre à jour leur situation auprès de la CAF.

Le déménagement d'une famille hors de Quimper doit être précisé rapidement auprès des services. Ce déménagement entraîne l'application du tarif « Non quimpérois ».

Dans le cas d'usagers bénéficiant de prestations familiales auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) ou d'usagers non-allocataires de la CAF, le calcul du Quotient Familial sera réalisé par le service sur des bases identiques à celles utilisées par la CAF et sur présentation par l'utilisateur des justificatifs correspondants.










En cas de changement de situation familiale par rapport au dernier avis d'imposition, les revenus pris en compte sont ceux des 3 derniers mois, prestations familiales correspondant à la même période, incluses.

Certaines familles, sont dans l'obligation de placer leur enfant en situation de handicap dans les écoles quimpéroises au sein des classes d'inclusion scolaire (ULIS). Ces affectations sont décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées de la MDPH et sont imposées aux familles concernées. Des enfants malvoyants sont également accueillis au sein de l'école Yves le Manchec et sont suivis par l'IPIDV (institut pour l'insertion des déficients visuels). Les foyers dont les enfants sont accueillis en ULIS ou soutenus par l'IPIDV bénéficient des tarifs dégressifs quimpérois.

## II - Exemples de facturation pour quelques tranches

### Projection 2025/26 - Facturation par tranches

Restauration et Alsh

	 1	 2	 3	 4
Tranche selon le quotient familial	Tranche 1	Tranche 4	Tranche 8	Tranche 11
 Nombre de repas	16	16	16	16
 Coût repas pour un mois	8 € (+ 0 €)	32,16 € (+ 0,64 €)	68,64 € (+ 1,28 €)	82,56 € (+ 1,60 €)
 Nombre de jours à l'Alsh	4	4	4	4
 Coût Alsh pour un mois	13,60 € (+ 0 €)	38,44 € (+ 0,76 €)	69,44 € (+ 1,36 €)	118,12 € (+ 2,32 €)
 TOTAL pour une facture mensuelle	21,60 € (+ 0 €)	70,60 € (+ 1,40 €)	138,08 € (+ 2,64 €)	200,68 € (+ 3,92 €)